

Question Florian Robert-Nicoud

Virage de la Mort, 2ème

Lors de la session du Grand Conseil de septembre 2009, le Conseil d'Etat, par la voix du Chef du DGT, s'était engagé pour commencer les travaux afin de supprimer le Virage de la Mort au lieu-dit le Bois du Rutelin.

Une année et demie plus tard, les travaux ont commencé cependant, la pétition Provélo péjorerait les moyens financiers à disposition pour la réalisation du tunnel.

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner les informations suivantes :

- A combien se monte le supplément pour la réalisation du tunnel suite à l'acceptation de cette pétition ?
- Existe-il un moyen de déroger à cette pétition pour éviter des coûts superflus ? Notamment en utilisant l'actuelle route qui ne sera plus utile aux automobilistes.
- Quand est-ce que les travaux se termineront-ils ?

Réponse du Conseil d'Etat (Claude Nicati) :

La motion Provélo ne règle pas l'aménagement systématique de bandes cyclables cependant, elle encourage l'utilisation du vélo. Pour l'aménagement d'une bande cyclable à l'intérieur du tunnel, il faudra percer ce dernier de façon à avoir une largeur supplémentaire. Le surcoût est estimé entre 1,5 et 2 millions de francs.

Concernant les travaux, ils s'échelonneront durant l'été 2011 et 2012, la fin est estimée pour 2013. Il sera possible d'emprunter ce tunnel dès 2014. En conséquence, les travaux n'ont pas pris de retard selon le planning.